



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/06/2024

Cap sur les 41^e Journées européennes du patrimoine, les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

Le ministère de la Culture organise, sur l'ensemble du territoire, la 41^e édition des Journées européennes du patrimoine samedi 21 et dimanche 22 septembre prochain sur les thèmes du « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » et du « Patrimoine maritime ».

Depuis 1984, les Journées européennes du patrimoine renouvellent chaque année leur promesse: ouvrir à tous les publics plusieurs milliers de bâtiments et d'espaces le plus souvent dérobés aux regards. Pousser des portes habituellement closes, explorer des lieux insolites, investir des coulisses et accéder à des sites d'ordinaire inaccessibles : monuments civils ou religieux, édifices d'art, de spectacle, demeures d'exception, enceintes de pouvoir, bâtiments institutionnels, infrastructures industrielles... Le patrimoine matériel doublé du patrimoine immatériel est des plus éclectiques.

Né en France sous l'appellation de « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques », l'événement se déploie aujourd'hui à l'échelle européenne : pour cette 41^e édition, les Journées européennes du patrimoine se dérouleront dans 50 États.

Deux fils conducteurs caractérisent cette édition : le « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » sur le plan européen et le « Patrimoine maritime » à l'échelon national.

Par son ampleur, le thème européen autorise nombre d'approches. Exploration du patrimoine des transports (gares, aéroports, ports), du patrimoine mobilier (locomotives, avions, voitures, bateaux), de celui des connexions (antennes, paraboles, radars), mise en lumière de pratiques culturelles immatérielles comme la transhumance en sont quelques exemples. Les Journées européennes du patrimoine sont aussi l'opportunité de promouvoir les routes, sentiers et autres voies physiques historiquement empruntées pour des motifs spirituels ou à des fins commerciales. À ce titre, les 47 itinéraires culturels lancés par le Conseil de l'Europe (ICCE) en 1987 seront particulièrement valorisés. Parmi eux, 31 sillonnent la France à l'image des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, de la route des Vikings, de celle des impressionnistes ou du réseau des grandes villes thermales européennes.

Côté patrimoine maritime, les initiatives permettent d'aborder de multiples facettes : découverte d'installations portuaires, des phares balisant le littoral métropolitain et ultra-marin, de bateaux dont le mythique trois-mâts *Belem*, de musées maritimes mais aussi de symboles d'architecture balnéaire ou de l'univers de l'archéologie sous-marin. Alors que le domaine maritime français est le deuxième plus vaste au monde, ce thème permettra d'évoquer des pratiques sociales ou culturelles intimement

associées aux questions maritimes : des techniques en matière de construction de navires ou d'aquaculture jusqu'aux diverses traditions des fêtes de la mer.

Au carrefour de ces deux thématiques, l'échange, la mobilité et la transmission seront au cœur de ces nouvelles Journées européennes du patrimoine, lesquelles constituent toujours, pour les professionnels du patrimoine, une passerelle unique afin de partager avec le public leurs savoirs et savoir-faire.

Afin de favoriser l'accès du patrimoine aux plus jeunes, le vendredi 20 septembre sera plus particulièrement dédié au public scolaire. Avec l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, les élèves découvriront le patrimoine de leur région pour en apprendre l'histoire et les particularités et s'éveiller à l'importance de sa protection et de sa valorisation.

Le [site d'inscription destiné aux organisateurs d'événements](#) est d'ores et déjà ouvert.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et orchestrées au niveau local par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques.



Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

182 rue Saint-Honoré
75001 Paris